

voulons pas désespérer de le voir reconnaître la vérité et la sincérité de nos conseils ; et si nous devons souffrir les douloureuses hostilités des sectes antichrétiennes, nous ne cesserions pas d'aimer la France et de prier pour elle.

Veillez agréer, monsieur le président de la République, l'hommage de notre profond respect.

† FRANÇOIS, card. RICHARD,
Archevêque de Paris.

† ADOLPHE-LOUIS-ALBERT, card. PERRAUD,
Évêque d'Autun.

† PIERRE, card. COUILLIÉ,
Archevêque de Lyon

† V. L., card. LECOT,
Archevêque de Bordeaux.

† J., card. LABOURÉ,
Archevêque de Rennes.

Paris, le 28 mars 1905.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Un décret du pape. — Une nouvelle invocation. — Sur la demande d'un grand nombre d'évêques et, à leur tête, S. Em. le cardinal Perraud, le Souverain-Pontife, par décret du 8 février 1905, autorise, pour être introduite dans les Litanies du Saint Nom de Jésus, une invocation en l'honneur de la très sainte Eucharistie. Après l'invocation *Per ascensionem tuam, libera nos Jesu*, on ajoutera désormais à ces litanies l'invocation *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos Jesu*.